

Procès-verbal

Séance du conseil municipal

du samedi 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le samedi 29 mars, à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Beaufort-en-Vallée, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie (salle du conseil municipal - 1er étage), sur convocation adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Patrice BAILLOUX, M. Thierry BELLEMON, Mme Claude BERTHELOT, M. Alain BERTRAND, Mme Marie-Christine BOUJUAU, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, M. Jérémy CHAUSSEPIED, M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Marc FARDEAU, M. Gérard GAZEAU, M. Rémi GODARD, M. Christophe LOQUAI, Mme Sylvie LOYEAU, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Serge MAYE, M. Jean-Michel MINAUD, M. Philippe OULATE, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Virginie PIERRE, Mme Séverine RABOUAN, Mme Sandra ROGERERAU, Jean Charles TAUGOURDEAU, Mme Claudette TURC, M. Luc VANDEVELDE, Mme Nathalie VINCENT.

Etaient absentes avec procuration : Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE, Mme Fabienne GRUDET donne pouvoir à Mme Claude BERTHELOT
A été nommée secrétaire de séance : Mme Séverine RABOUAN

2014/33 - Installation du conseil municipal et élection du Maire

M. Jean-Charles TAUGOURDEAU ouvre la séance et déclare que les membres du conseil municipal (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Il précise que traditionnellement le secrétariat de séance est confié au plus jeune membre de l'assemblée. Il propose de ce fait de désigner Mme Séverine RABOUAN en qualité de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Séverine RABOUAN.

Puis il cède la place à M. Serge MAYE le plus âgé des membres du conseil municipal, qui prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande s'il y a des candidatures.

M. le Président fait part de la candidature de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU. Il n'y a pas d'autre candidature.

Chaque conseiller municipal ayant été invité à déposer son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• nombre de votants (bulletins déposés)	29
• nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du code électoral)	4
• nombre de suffrages exprimés	25
• majorité absolue	13

Après vote à bulletin secret, M. Jean-Charles TAUGOURDEAU a obtenu vingt-cinq (25) VOIX.
M. Jean-Charles TAUGOURDEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE au premier tour de scrutin.

2014/34 - Détermination du nombre des adjoints

M. le Maire fait part qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de fixer le nombre de postes d'adjoints et il propose que celui-ci soit de SIX (6).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer SIX (6) postes d'adjoints pour la durée du mandat.

2014/35 - Election des adjoints

Suite à l'élection du Maire, il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, élu Maire, à l'élection des adjoints.

M. le Maire ayant rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal, il a fait part du dépôt d'une liste conduite par M. Serge MAYE.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Chaque conseiller municipal ayant été invité à déposer son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• nombre de votants (bulletins déposés)	29
• nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du code électoral)	4
• nombre de suffrages exprimés	25
• majorité absolue	13

Après vote à bulletin secret, la liste conduite par M. Serge MAYE a obtenu vingt-cinq (25) VOIX.
Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux suivants ont été proclamés ADJOINTS au premier tour de scrutin :

- . M. Serge MAYE (1^{er} adjoint)
- . Mme Marie-Pierre MARTIN (2^{ème} adjointe)
- . M. Patrice BAILLOUX (3^{ème} adjoint)
- . M. Jean-Jacques FALLOURD (4^{ème} adjoint)
- . Mme Sylvie LOYEAU (5^{ème} adjointe)
- . Mme Frédérique DOIZY (6^{ème} adjointe)

FIN DE LA SEANCE A 11 H 30

Délibérations du 29 mars 2014

N°	Objet
2014/33	Installation du conseil municipal et élection du maire
2014/34	Détermination du nombre des adjoints
2014/35	Election des adjoints

Emargements

Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire,	Serge MAYE, 1 ^{er} adjoint	Marie-Pierre MARTIN, 2 ^{ème} adjointe
Patrice BAILLOUX, 3 ^{ème} adjoint	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjointe
Frédérique DOIZY, 6 ^{ème} adjointe	Alain BERTRAND,	Claudette TURC,
Philippe OULATE,	Luc VANDELDELDE,	Marie-Christine BOUJUAU,
Jean-Michel MINAUD,	Jean-Claude DOISNEAU,	Thierry BELLEMON,
Rémi GODARD,	Marc FARDEAU,	Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, A donné pouvoir à Bénédicte PAYNE
Nathalie VINCENT,	Carole CHARRON-MONTAGNE,	Virginie PIERRE,
Sandra ROGEREAU,	Bénédicte PAYNE,	Jérémy CHAUSSEPIED,
Séverine RABOUAN,	Claude BERTHELOT,	Gérard GAZEAU,
Fabienne GRUDET, A donné pouvoir à Claude BERTHELOT	Christophe LOQUAI,	